



Canadian Association for Civilian Oversight of Law Enforcement
L'association Canadienne de surveillance civile du maintien de l'ordre

Conférence 2002 : Les défis de l'imputabilité

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean Beeler	NÉ
Louise Cobetto	Fédéral
David Finlay	AB
Grant Garneau	NB
Elton Gritzfeld, Q.C.	SK
Kahienes Sky	
Territoire Mohawk de Kahnawake	
Paul Monty (A/Pres)	PQ
Vacant	CB
Norman Ralph (Treas)	MB
Lorraine Roche	TN
Peter Tinsley	ON
George Wright (Sec)	MB

Coordonnatrice administrative et Éditrice :

Hyacinthe Miller

DANS CE NUMÉRO

2	Police Assessment Resource Centre (PARC) Annonce de la Conférence de la NACOLE
3	Sujets traités : Le maintien de l'ordre dans les sociétés démocratiques, La confiance du public envers la police mise à l'essai; Los Angeles règle sept des causes de Rampart; Commissaire nommé en Colombie- Britannique
4	Les policiers s'insurgent contre la publication des conclusions du comité de révision
5	Les droits de l'homme et le harcèlement en milieu de travail
6	Conférence 2002 - Concernant la CACOLE; Adhésion, Conférence Formule d'inscription
7-8	Conférence 2002 Ordre du jour & Aperçu

Bienvenue ! Ceci est le second numéro de notre Communiqué en 2002 ! Vous y trouverez les grandes lignes de la Conférence de la CACOLE, et une panoplie de sujets intéressants sur la surveillance civile.

La Conférence se tiendra à l'hôtel Fairmont, à St-Jean de Terre-Neuve. Le tout débutera par l'inscription, et il y aura une réception le mercredi 18 septembre; l'événement se terminera par la réunion annuelle, ainsi que par la réunion du Conseil de la CACOLE, le samedi 21 septembre.

Nous sommes en mesure de confirmer la présence de conférenciers de premier plan appartenant au secteur du maintien de l'ordre, d'organismes de surveillance civile, de représentants de tous les paliers de gouvernement et du secteur privé. Référez-vous au sommaire de l'ordre du jour, pages 7 et 8. C'est une conférence que vous ne devriez vraiment pas manquer !

Joignez-vous à des collègues du Canada et du monde entier afin de profiter d'un éventail passionnant d'opportunités de réseautage et de perfectionnement. Veuillez utiliser la formule en page 8 et inscrivez-vous dès aujourd'hui, si vous ne l'avez pas déjà fait.

Avant de finaliser vos réservations pour le voyage, pourquoi ne pas consulter le site du Tourisme du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, au <http://www.gov.nf.ca/tourism>. La province y est décrite comme étant « toujours la même, mais qui vous transforme pour toujours, un endroit où la terre, la mer et le ciel se rencontrent comme de vieux amis ». Toute une gamme d'attractions vous y attend - prévoyez d'y séjourner quelques jours de plus.

Visitez notre site Web pour les mises à jour régulières. Et n'oubliez pas de parler de CACOLE à vos collègues. Au plaisir de vous

Hyacinthe Miller

Police Assessment Resource Center (PARC) (Centre de ressource d'évaluation policière)

Contrairement à l'administration policière, la surveillance policière est un nouveau domaine qui se diversifie rapidement à l'intérieur comme à l'extérieur des services.

Les unités d'affaires internes permanentes sont en train de changer pour mieux répondre à la demande du public qui recherche davantage d'imputabilité. Les services policiers mettent actuellement en place des services spécialisés dans la gestion des risques. Les commissions de police, les comités de révision populaires et l'Inspection générale prennent de l'ampleur et acquièrent toujours plus d'autorité.

Aperçu

Il y a dix ans, il n'y avait pas de moniteurs-contrôleurs de la police. Aujourd'hui, à la suite de poursuites et d'enquêtes au fédéral, il en existe à Steubenville, en Ohio; à Pittsburgh; à Montgomery County, au Maryland; dans tout l'État du New Jersey; à Los Angeles, et à Washington, D.C. Les procureurs de l'État et les avocats travaillant dans l'intérêt public ont intenté des poursuites de même nature, qui ont été réglées, du moins partiellement, par l'exigence qu'une surveillance quelconque soit mise en place. Pendant la même période, les dirigeants civiques et ceux du maintien de l'ordre établissent ou améliorent, de leur propre initiative, leurs mécanismes de surveillance avant même que les réformes leur soient imposées par les tribunaux. Malgré cette croissance rapide, le domaine de la surveillance policière est très récent, il manque de définitions claires et d'une organisation permettant de promouvoir les meilleures pratiques et l'innovation. Grâce à « Vera », le *Police Assessment Resource Center (PARC)* a vu le jour en mai 2001 pour combler ce vide.

PARC a pour fonction de procurer soutien et assistance aux responsables de la surveillance policière—moniteurs-contrôleurs, cadres responsables de l'application des lois, fonctionnaires municipaux et organismes gouvernementaux— dans le but de promouvoir l'efficacité, l'intégrité et l'imputabilité du maintien de l'ordre. Avec son siège à Los Angeles mais des activités à l'échelle nationale, ce centre, qui préserve sa neutralité, a pour but d'appliquer des réformes adaptées aux problèmes particuliers affectant les corps policiers dans cette juridiction en tenant compte du milieu politique local. *PARC* aide ses clients à monter des dossiers sur les comportements policiers en suggérant la manière la plus efficace d'imputer aux policiers comme aux services qui les emploient la responsabilité de leurs actions.

Autrefois, les moniteurs-contrôleurs devaient travailler dans l'isolement, souvent sans posséder l'expérience requise. La plupart sont des avocats, ils n'ont pas de liens professionnels à la police, et ils doivent pouvoir comprendre rapidement les complexités de la gestion policière, les graves problèmes affectant les corps actuels, et savoir comment documenter de manière fiable le comportement des policiers. De même, bien que les responsables des corps policiers comprennent certainement la culture et les pratiques relatives au maintien de l'ordre, ils réussissent rarement à corriger les problèmes affectant la plupart des services policiers : la brutalité, l'intimidation, la corruption, ainsi que le profilage. Bien qu'il n'existe pas deux organismes du maintien de l'ordre qui soient identiques, tous peuvent prendre les mêmes mesures pour solutionner ces problèmes. Le rôle du *PARC* est de faciliter le processus de réforme en fournissant information et conseils.

En fournissant une aide sur place, le *PARC* aide les moniteurs-contrôleurs et les responsables des services policiers à mettre en place des systèmes permanents visant à identifier les policiers et les postes de police à problèmes, à documenter et à enquêter sur l'usage de la force excessive, à déceler le profil, à réviser les décisions en matière de discipline, à mesurer le degré de satisfaction de la communauté, à évaluer le risque de litige, et à suivre, à analyser et à répondre aux plaintes des citoyens. En offrant de l'assistance aux gens de toutes les régions du pays, le *PARC* est en train de développer une meilleure perception du domaine de la surveillance policière qu'il serait impossible à quiconque d'acquérir par ses propres moyens; le *Parc* est donc bien placé pour partager et adapter les techniques les plus prometteuses dans ce domaine.

<http://www.parc.info>

La Conférence NACOLE de 2002, La valeur de la surveillance civile – Des sous et du bon sens, se tiendra du 31 octobre au 3 novembre 2002 à l'hôtel Marriott Cambridge, situé au 2, Cambridge Center, à Cambridge, MA. Le programme détaillé de cet événement devrait être affiché sur leur site Web cet été, à cette adresse : www.nacole.org.

Si vous vous inscrivez tôt le coût est de 275 \$ pour les membres de NACOLE et de 375 \$ pour les non-membres. Le prix des chambres est de 135 \$; il est possible de réserver en téléphonant au 1-800-228-9290 ou au 617-494-6600. Les chambres peuvent aussi être réservées pour les trois jours qui précèdent ou qui suivent la conférence.



Maintien de l'ordre dans les pays démocratiques

Vue d'ensemble

Les populations de pays dont la tradition juridique et les problèmes de criminalité sont différents des nôtres doivent faire face à des problèmes remarquablement semblables lorsqu'ils entreprennent de réformer les pratiques relatives à l'application des lois. Le Maintien de l'ordre dans les sociétés démocratiques, un projet parrainé par la Fondation Ford, réunit des responsables des services policiers et des réformateurs du monde entier qui sont impatients d'adopter et de mettre à l'essai de nouvelles méthodes démocratiques de maintien de l'ordre. Ce projet jette un pont sur les différences culturelles et encourage la collaboration entre le gouvernement et le secteur des entreprises sans but lucratif. Ce type de collaboration est particulièrement important dans les pays récemment libérés d'un régime à caractère autoritaire, où les organisations non gouvernementales pourraient être réticentes à entretenir des relations avec la police.

Dans le cadre de l'*International Programs Department* de Vera, trois conférences multinationales ont été organisées en 2001 et en 2002 dans le but d'analyser les outils spécialement conçus pour l'imputabilité. Toutes les rencontres, qui duraient trois jours et qui ont eu lieu à Saint-Petersbourg, en Russie; à Belo Horizonte, au Brésil; et à Los Angeles, ne concernaient qu'un outil : il s'agissait des enquêtes menées auprès de citoyens, la cartographie du crime, et la surveillance civile, respectivement. Les assemblées étaient de taille relativement réduite, ce qui facilitait la discussion sur les stratégies pratiques en vue de la réforme.

Généralement, les participants étaient au nombre de quarante—responsables de services de police, érudits, ainsi que des membres d'organismes non gouvernementaux—et représentaient entre huit à dix pays. Les rencontres se sont révélées utiles pour faciliter l'échange de renseignements entre praticiens de différents pays sur la réforme et les changements, et pour favoriser la compréhension entre la population et les policiers à l'intérieur de ces mêmes pays.

La réponse des participants ayant été enthousiaste, la série de conférences se prolongera. La prochaine doit avoir lieu en janvier 2003 à Nairobi, au Kenya, and portera sur les partenariats entre secteurs public et privé dans une perspective de réforme policière. De plus, une série de réunions de plus petite taille est prévue—comportant de dix à quinze participants—où l'on prévoit aborder des sujets concernant la recherche de fond et la recherche méthodologique. La première de ces réunions de recherche devrait avoir lieu en novembre à Santiago, au Chili.

La confiance du public envers la police mise à l'essai.

Trois ans plus tard, les enquêtes sur la conduite des policiers au cours de « l'émeute au Hyatt » sont toujours au point mort à cause de disputes juridiques... Plusieurs questions doivent être soulevées. Dans quelle mesure le processus devrait-il être contradictoire ? Devrait-on exiger que le Commissaire identifie dès le début des défendeurs à qui l'on ferait porter le blâme ? Le Commissaire devrait-il avoir le pouvoir de discipliner les policiers, comme c'est le cas actuellement, ou devrait-il simplement recommander des mesures disciplinaires aux différents corps policiers ?

Il s'agit de problèmes complexes, mais il y a une vérité simple au cœur de cette question : la confiance du public envers la police n'est pas ce qu'elle devrait être .

Nous avons besoin d'un bureau civil fort et efficace pour étudier le comportement des policiers lorsque ces derniers semblent avoir outrepassé leur autorité.

Le gouvernement provincial ne doit pas craindre de modifier les règles relatives au Commissaire aux plaintes, mais il doit s'assurer que le bureau est doté de l'autorité nécessaire pour bien faire son travail.

Extrait du Vancouver Sun...



... faits divers

Los Angeles règle pour 2,8 \$ millions dans les causes Rampart

LAPD: Le *City Council* de la ville de Los Angeles a admis avoir conclu un règlement dans ce dossier, ce qui a haussé les frais dans le scandale de corruption impliquant la police à 35 \$ millions, par Patrick McGreevy, Rédacteur attitré du *Times*

Le *Los Angeles City Council* a accepté jeudi de verser 2 \$ millions pour le règlement des poursuites intentées par sept victimes dans le scandale de corruption impliquant la police de Rampart, dont deux seraient victimes d'un coup monté par le policier Rafael Perez, qui a admis sa faute.

Les membres du Conseil affirment qu'il n'est pas facile de déboursé de tels montants alors que la ville doit faire face à un possible déficit budgétaire de 200 \$ millions, mais qu'il s'agissait de causes où l'on n'avait pas le choix de payer, et que les avocats de la ville avaient réussi à négocier des réductions avec les victimes.

VICTORIA, BC - Benjamin Casson, QC, a retired judge of the Alberta provincial court who resides in BC, has been appointed as acting police complaints commissioner. He will report directly to the Legislative Assembly. A special committee of the legislature is searching for a permanent commissioner. The special committee is also reviewing the police complaints process, which is part of the Police Act.

LES POLICIERS S'INSURGENT CONTRE LA PUBLICATION DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE RÉVISION

par Kelly Thornton, RÉDACTRICE AU JOURNAL UNION-TRIBUNE, le 8 avril 2002

Lorsque l'ancien joueur de la Ligue nationale de football Demetrius DuBose fut mortellement atteint par un tir policier en 1999, il y eut des protestations contre la force abusive, des appels à la justice et une poursuite pour cause de mort injustifiée. Sous l'intensité de ces pressions, les responsables prirent des mesures sans précédent afin de convaincre la population qu'une enquête approfondie serait menée sur cette affaire.

Parmi les actions entreprises, il faut mentionner celle du procureur local Paul Pfringst, qui, jugeant la fusillade justifiée, afficha toute l'enquête sur Internet. En outre, le directeur municipal Michael Uberuaga rendit public un rapport du Comité de révision populaire sur les pratiques policières; fait plutôt rare, ce rapport se permettait de critiquer les agissements des policiers. Trois ans plus tard les policiers impliqués contestèrent l'une de ces actions devant les tribunaux, soutenant que le fait de rendre public le rapport du Comité de révision populaire constituait une violation de leur vie privée et qu'ils devraient pouvoir en appeler des conclusions du rapport, puisqu'il s'agissait pour eux d'une punition qui compromettrait leurs carrières.

Jusqu'ici les tribunaux se sont rangés du côté des policiers Tim Keating et Robert Wills. C'est la première fois que l'on intente une action pour avoir la possibilité de contester les conclusions d'un rapport du comité de révision municipale dont le rôle est d'émettre des recommandations, mais qui n'a pas l'autorité nécessaire pour imposer des sanctions aux policiers.

L'effet de cette décision sur les tribunaux civils, que les policiers ont généralement en aversion mais qui sont très appréciés des leaders communautaires, n'est pas très clair. Les tribunaux civils ont été bien accueillis par les dirigeants des services policiers progressistes qui ont fait l'expérience de cas de brutalité policière

fortement médiatisés, mais les syndicats de policiers se méfient généralement de ces tribunaux constitués de profanes qui n'ont pas vraiment d'expérience dans les causes impliquant des policiers.

Les avocats des policiers soutiennent que ces décisions pourraient affaiblir les commissions publiques de surveillance en Californie. « Ceci les rendra totalement non pertinentes » déclarait Everett Bobbitt, l'un des avocats assurant la défense des policiers dans l'affaire DuBose. « Ces commissions ont été un fiasco partout où je les ai vues à l'oeuvre. Elles ont tendance à verser un peu trop dans l'hyperbole. Si c'est ce qu'elles font, elles devront le prouver.

Le service a conclu que les policiers avaient agi correctement. Comment la Commission pourrait-elle prouver le contraire ? »

Les membres de groupes de surveillance soutiennent que, dans les faits, cette décision donne encore plus d'importance et de crédibilité aux comités de citoyens, car jusqu'à présent on ne se préoccupait pas beaucoup de l'opinion des commissions publiques.

« Il est clair que ces décisions nous ont permis d'être encore plus pertinents qu'avant », déclarait John Parker, cadre dirigeant du Comité de révision populaire en maintenance de l'ordre, qui assure la surveillance du Département du shérif et qui constitue le pendant du Conseil de ville. « Auparavant, nos conclusions avaient un caractère consultatif et elles concernaient surtout le fonctionnement du service. Essentiellement, il était dit dans la décision que nos conclusions étaient en elles-mêmes une punition. »

Ces causes ont placé la ville dans la délicate position d'avoir à défendre le rapport de la Commission publique de surveillance, qui critique les agissements des policiers tout en défendant ces mêmes policiers ainsi que le service de police dans

le cadre de la poursuite pour mort injustifiée intentée par la famille DuBose. La cause devrait être entendue devant le tribunal fédéral en juin.

L'impact de la décision du tribunal peut être mesuré en faisant un parallèle avec la cause qui fait jurisprudence impliquant Victor Caloca, mettant en cause le shérif adjoint du Comté de San Diego, Victor Caloca. En décembre 1996, Caloca ainsi que trois autres shérifs adjoints intentaient une poursuite afin de pouvoir en appeler des conclusions du comité de révision à l'effet que ces derniers auraient eu une conduite répréhensible lors de certains incidents.

Le Département du shérif a enquêté sur les conclusions du comité sans découvrir de motifs lui permettant de punir les shérifs adjoints. Toutefois, ces derniers demeurent inquiets concernant l'effet que les conclusions du comité pourraient avoir sur leurs carrières. Ils ont demandé à la Commission de la Fonction publique, qui entend les appels en matière de discipline, de leur accorder une audience mais ils ont essuyé un refus. En 1999, la Cour d'appel du 4^e District ordonna à la Commission de leur accorder une audience d'appel administratif. La Commission a entendu les causes et renversé les conclusions du tribunal civil.

Depuis ce temps, plusieurs autres shérifs adjoints ont choisi d'interjeter appel auprès de la Commission de la fonction publique lorsque le comité concluait à la faute professionnelle. Dans chaque cas, la Commission de la fonction publique renversait les conclusions du comité. M. Parker, cadre dirigeant du bureau de comté, explique cet état de choses par le fait que le comité, ignorant qu'il aurait à revoir les causes, avait supprimé les dossiers et ne pouvait plus appuyer ses conclusions.

Reproduit à parti de :
<http://www.courtaccess.org>

LES DROITS DE L'HOMME ET LE HARCÈLEMENT EN MILIEU DE TRAVAIL

par Odette Lalumière, Conseillère juridique au Comité externe d'examen de la GRC. juin 2001

Définitions

La politique du Conseil du Trésor définit le harcèlement comme des remarques, des blagues, des gestes insultants ou sarcastiques, l'étalage d'images ou de matériel offensant, des questions ou commentaires sur la vie privée d'une personne, tout comme une conduite, des commentaires ou des gestes à caractère sexuel pouvant choquer ou humilier un employé. Le harcèlement peut aussi être une conduite, des remarques ou des gestes ayant pour objet de rabaisser, dénigrer, humilier ou embarrasser un employé, ainsi que de l'intimidation ou des menaces.

Il est important de réaliser que le point de référence dans une cause de harcèlement est la *perception d'une personne raisonnable*. Une conduite qui n'est pas perçue comme choquante par la personne qui en fait montre est quand même du harcèlement si cette conduite est jugée humiliante, choquante ou menaçante par une personne raisonnable.

Répétition du comportement

Au Canada (*Commission des droits de la personne*) vs Canada (*Forces armées*) [1999] 3 F.C. 653, selon la Cour fédérale, le caractère harcelant d'un comportement se mesure suivant la règle de "l'inversement proportionnel" : plus la conduite et ses conséquences sont sérieuses, moins elle a besoin d'être répétée pour constituer du harcèlement; à l'inverse, moins la conduite et ses conséquences sont sérieuses, plus il faudra en établir la persistance.

Responsabilité

La politique interne de la GRC veut qu'il revienne aux commandants ou aux superviseurs de prévenir le harcèlement. À cette fin, ces derniers doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les plaignant(e)s; établir et maintenir un milieu de travail où le harcèlement n'a pas sa place; et prendre les mesures nécessaires pour en arriver à une solution et intervenir dans les situations pouvant dégénérer en harcèlement.

Le Conseil du trésor prévoit des mesures disciplinaires contre tout chef d'entreprise qui serait au courant d'une situation de harcèlement et omettrait d'appliquer des correctifs. Ces obligations découlent des conditions énoncées par la CHRA.

Le Tribunal des droits de la personne possède une jurisprudence voulant que les employeurs

peuvent éviter d'être jugés responsables en cette matière uniquement s'ils satisfont à ces trois conditions : (1) l'employeur n'a pas consenti à la commission de l'acte ou de l'omission qui fait l'objet de la plainte; (2) l'employeur a exercé toute la diligence nécessaire pour empêcher que cette action ou omission ne soit commise; et (3) l'employeur a exercé toute la diligence nécessaire à la suite des événements afin d'atténuer ou d'éviter les conséquences de l'acte ou de l'omission. Tout dépend de la réaction de l'employeur, qui doit être rapide, efficace, et proportionnelle à la gravité de l'incident. L'employeur doit agir d'une manière jugée raisonnable afin de résoudre la situation.

La démarche adoptée dans le cadre de la nouvelle politique du Conseil du trésor reflète cette jurisprudence en mettant l'accent sur la prévention.

Représailles

Un dernier point à souligner est que la politique interne de la GRC, celle du Conseil du Trésor et celle de la CHRA prévoient que des actions disciplinaires, y compris le licenciement, peuvent être prises contre toute personne qui entraverait la résolution des plaintes par des menaces, de l'intimidation ou des représailles, ou qui exercerait ou menacerait d'exercer des représailles contre le ou la plaignante ou la victime présumée.

Conclusion

Lorsqu'une personne est harcelée en milieu de travail, tous en souffrent. La victime, bien entendu, mais aussi ses collègues et ses supérieurs. Le moral de toute l'équipe, voire de toute l'organisation, en est affecté. Les personnes coupables de harcèlement mettent leur propre carrière en jeu, mais ils créent aussi des problèmes pour leur employeur. La situation ne peut que s'envenimer si le harcèlement est toléré.

C'est pourquoi la prévention du harcèlement en milieu de travail est l'affaire de tous. En plus d'être à l'affût de toute conduite répréhensible, les employés, cadres, superviseurs et chefs d'entreprise ont le devoir de s'assurer que le climat en milieu de travail en est un de confiance et de respect mutuel.



... extrait reproduit avec permission



Association canadienne de surveillance civile du maintien de l'ordre

L'Association canadienne de surveillance civile du maintien de l'ordre (CACOLE) est:

- une organisation nationale regroupant des organismes engagés dans la surveillance des policiers au Canada;
- vouée à la promotion du concept, des principes et de la mise en application de la surveillance civile du maintien de l'ordre partout au Canada.

Les statuts de la CACOLE établissent les catégories de membres suivants :

- c. Membres réguliers – Particuliers et Organismes (Membres donateurs) - 150 \$ et 300 \$ par année
- d. Membres associés – Particuliers et Organismes (Membres donateurs) – 150 \$ et 300 \$ par année

visitez le site de la cacole qui contient un formulaire d'adhésion



**Conférence de la CACOLE 2002
LES DÉFIS DE L'IMPUTABILITÉ**

Les délégués sont priés d'effectuer leurs propres arrangements pour le transport et l'hébergement.
Le code promotionnel pour les réservations hôtelières est le suivant : GRCAC1

Veillez détacher la formule d'inscription et faire parvenir votre chèque ou mandat, établi à l'ordre de **Conférence de la CACOLE 2002**, en Fiducie, en monnaie canadienne à : Hyacinthe Miller, Coordonnatrice administrative pour la CACOLE, 1337 Forest Street, Innisfil, Ontario, L9S 1Z7.

Pour tous renseignements additionnels, téléphonez au : (705) 431-5477, télécopieur : (705) 431-6306 ou courriel : cacoleadmin@rogers.com. Des reçus officiels vous seront émis lorsque vous vous inscrirez à la Conférence, à St-Jean.

Conférence de la CACOLE 2002 – Formule d'inscription			
Membre :	Oui : €	Non : €	Somme jointe : \$
	Chèque €	Traite bancaire €	Mandat €
Titre :	Nom du délégué :		
Organisme / Association / Unité :			
Adresse postale :			
Code postal :			
Site Web :			
Numéro de téléphone :		Numéro de télécopieur :	
Adresse électronique :			
Désirez-vous recevoir une pochette de membre ?			
	Oui : €		

Les Défis de l'imputabilité

Conférence de la CACOLE 2002 – Aperçu de l'ordre du jour

Mercredi soir, 18 septembre

Inscription, Prises de contact, Soirée d'ouverture

Jeudi matin, 19 septembre

Remarques qui ouvrent. Accueil. L'Honorable Kelvin Parsons, Ministre de Justice et Avocat Général pour Newfoundland et Labrador

Présentations de groupe, Période de questions

1. Assurance intégrité & Enquêtes internes – Modèles et Relations

Perspectives sur les enquêtes et les enquêteurs du secteur privé et des unités policières, en ce qui a trait aux Affaires internes / Normes professionnelles

Mettre sur pied au sein des services de police des unités qui enquêtent sur leurs propres membres est-il productif; et est-ce conforme et favorable à une surveillance efficace? Quel peut en être l'impact sur la perception du public et celle des policiers en cette matière?

Modérateur: Garry Mumford, Commission de police de la Nouvelle-Écosse

- Gilles Lelièvre – Directeur aux Affaires internes, Service de police de la Ville de Montréal
- S. B. J (John) Dickson, BA, LL.B, Vice-président, Services de psychiatrie légale et Service d'enquête, Deloitte & Touche
- Inspecteur Robert G. Hall, Professional Standards, Winnipeg Police Service
- Supt. Brian Roberts, Administrative Services Officer, Human Resources, RCMP North West Region
- Thomas B. Flanagan, Member, Military Police Complaints Commission

Conférencière invitée au déjeuner

L'Honorable M. Heather Robertson, Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse

Jeudi après-midi, 19 septembre

2. Derniers développements en matière de Surveillance policière chez les Premières Nations

Présentations de groupe, Période de questions

Modérateur : George Wright, Président, Manitoba Law Enforcement Review Agency

- Oliver Williams, Senior Special Investigator, Federation of Saskatchewan Indian Nations
- Gordon McGregor, Chef, Kitigan Zibi Police, Président, Association des chefs autochtones de la Police de Québec
- Superintendent Ron Lamabe, Criminal Operations, K Division Headquarters, RCMP Edmonton
- Peter Fisher, Directeur général autochtone
Direction de la surveillance policière, Ministère du Solliciteur général du Canada

Présentations de groupe, Discussion

3. Pancartes et Pétitions - Politisation de la surveillance civile

La dernière décennie a vu émerger l'activité politique et le soutien aux candidats, la « grève du zèle » des policiers, les campagnes de levée de fonds et les groupes de pression, où hommes et femmes politiques aux niveaux local, provincial et fédéral se voient courtisés par les associations et les syndicats de la police sur des questions de lois, d'administration et d'opérations. Il y a eu également une augmentation des enquêtes publiques et des examens externes de maintien de l'ordre.

Modérateur : Peter Tinsley, Le directeur, l'unité d'Investigations Spéciale

- David Griffin, Cadre dirigeant, Association canadienne des policiers
- Julian Falconer, Falconer Macklin
- Norm Gardner, Président, Toronto Police Services Board
- Chief David McKinnon, Police Régionale De Halifax

Jeudi soir, 19 septembre

Prises de contact, Suite de réception. Repas libre.

Vendredi matin, 20 septembre 4. Manifestants, Classe politique et Policiers

Discussion de groupe. Période de questions

Milan, Québec, Seattle, Vancouver. Des manifestants pacifiques expriment leurs droits démocratiques fondamentaux tels qu'énoncés dans la *Charte des droits et des libertés*. La conduite policière devrait être tempérée par ces valeurs démocratiques protégées par la Charte. L'intervention politique dans les fonctions de maintien de l'ordre ne saurait être tolérée.

La population compte sur les organismes de surveillance civile pour protéger les valeurs démocratiques fondamentales dont jouissent tous les Canadiens et pour appuyer l'indépendance de la police envers le pouvoir politique lorsque des décisions sont rendues relativement à des plaintes du public concernant la conduite de certains policiers et dans la gestion des affaires publiques.

Moderateur : Paul Monty, Commissaire à la déontologie policière

- Andre Senécal, Sûreté de Québec, Directeur des affaires internes
- Robert Sinclair, Q.C.
- Vince Bevan, Chef de police, Ottawa Police Service
- Chef Superintendant Lloyd Hickman, officier responsable de sécurité pour le sommet G-8

5. Dialogue avec le Sénateur Serge Joyal, P.C., OC.

Moderateur : Don Morrison, Président passé, CACOLE

La sécurité publique et les impératifs politiques – des priorités qui rivalisent ? Le rôle du Sénat dans la sauvegarde de l'intérêt public lorsque les lois sont modifiées. Comment le rôle des organismes de surveillance civile étaillit envisagé en ce qui a trait aux articles 25.1 à 25.4 du Code criminel canadien ?

Conférencier invité au déjeuner Dr. Leslie Harris, OC, PhD, Royal Newfoundland Constabulary Police Complaints Commissioner

Vendredi après-midi, 20 septembre 6. Dispositions relatives à la justification du maintien de l'ordre et nouveau rôle de la surveillance civile

Discussion de groupe

Les pouvoirs de la police se sont étendus avec la récente promulgation des lois fédérales visant à contrôler le crime organisé et le terrorisme et à assurer la sécurité des conférences internationales.

Moderateur : Grant Garneau, Président, New-Brunswick Police Commission

Peter O'Flaherty, Conseiller, Royal Newfoundland Constabulary Police Complaints Commission

David Finlay, Président, Edmonton Police Commission

7. Les Investigations indépendantes d'Incidents Majeurs

Moderateur : Nadine Cooper Mont, Présidente, Nova Scotia Police Commission

David Wood, le Directeur d'investigations, Police Ombudsman for Northern Ireland

Jean Beeler, former Chair, Nova Scotia Police Commission

Vendredi soir, 20 septembre

*Présentations. Rafrâichissements,
Prises de contact. Bar payant*

Reconnaissance de membres actuels ou d'anciens membres des organismes de surveillance civile ayant contribué de manière significative à la CACOLE.

Samedi matin, 21 septembre Discussions de groupe mixtes en 6 séances de facilitation simultanées

Samedi après-midi, 21 septembre Clôture de la conférence.

Déjeuner de travail.

CACOLE Annual General Meeting. Election of 2003 Executive.

Canadian Association for Civilian Oversight of Law Enforcement - CACOLE
BOARD OF DIRECTORS 2001 – 2002

Province	Name	Address	Tel./fax	e-mail
Alberta	David Finlay	Edmonton Police Commission #911 - 10365 97th Street Edmonton, Alberta T5J 5A6	(780) 421-3487 (780) 421-3572 fax	dfinlay@parlee.com
Associate Member	Norm Ralph <i>Treasurer</i>	Box 7, Grp. 349, R.R. #3 Winnipeg, Manitoba R3C 2E7	(204) 654-2912 (204) 667-4224 fax	SMTP:midca@shaw.ca
British Columbia	Barbara Murphy	Office of the Police Complaint Commissioner #900-1111 Melville Street Vancouver, BC V6E 3V6	(604) 660-2385 (604) 660-1223-fax	Barbara.Murphy@gems7.gov.bc.ca Assistant : Yasmine Parker Yasmine.Parker@gems6.gov.bc.ca
Federal	Louise Cobetto	Military Police Complaints Commission 10th floor, 270 Albert St. Ottawa, Ontario K1P 5G8	(613) 947-5686 or 1-800-632-0566 Fax : (613) 947-5705 or 1-877-947-5713	cobetto@mpcc-cppm.gc.ca Assistant: Claude Galipeau Executive Assistant / Chef de cabinet MPCC / CPPM galipeauc@mpcc-cppm.gc.ca
Kahnawake Mohawk Territory	Kahienes Sky	Sky Woman Circles PO Box 1631 Kahnawake Mohawk Territory J0L1B0	(450) 632-5063	Konoronkwa@hotmail.com
Manitoba	George Wright <i>Secretary</i>	Law Enforcement Review Agency 420 - 155 Carleton Street Winnipeg, Manitoba R3C 3H8	(204) 945-8696 (204) 948-1014-fax	Gwright@gov.mb.ca
New Brunswick	Grant Garneau	New Brunswick Police Commission #202 - 435 King Street Fredericton, N.B. E3B 1E5	(506) 453-2069 (506) 457-3542-fax	Grant.Garneau@gnb.ca Assistant: Pauline Philibert nbpc@gnb.ca
Newfoundland	Lorraine Roche	Royal Newfoundland Constabulary Public Complaints Commission Suite E160 280 Torbay Road St's John's NF A1A 3W8	(709) 729-0950 (709) 729-1302-fax	lorraineroche@mail.gov.nf.ca Assistant: Gerry Peach gerrypeach@mail.gov.nf.ca
Nova Scotia	Jean Beeler First Past President	Nova Scotia Police Commission P.O. Box 1573 Halifax, Nova Scotia B3J 2Y3	(902) 424-3246 (902) 424-3919 fax	uarb.polcom@gov.ns.ca Assistant : Pam Little littlepj@gov.ns.ca
Ontario	Peter Tinsley	Special Investigations Unit 5090 Commerce Blvd. Mississauga, Ontario L4W 5M4	(416) 622-2381 (416) 622-2492-fax	Peter.Tinsley@jus.gov.on.ca Assistant : Kaia Werbus Kaia.Werbus@jus.gov.on.ca and Rose Hong rose.hong@jus.gov.on.ca
Quebec	Paul Monty Acting President	Commissaire à la déontologie policière 1200, route de l'Église 1st Floor, RC-20 Ste-Foy (Québec) G1V 4Y9	(418) 643-7897 (418) 528-9473-fax	paul.monty@msp.gouv.qc.ca Assistant : Linda Cauchon l.cauchon@msp.gouv.qc.ca
Saskatchewan	Elton Gritzfeld, Q.C.	Office of the Complaints Investigator 1919 Saskatchewan Drive, 3rd Fl Regina, Saskatchewan S4P 3V7	(306) 787-6519 (306) 787-6528-fax	Assistant: Wendy McAuley wmauley@justice.gov.sk.ca
PEI	Garry Mumford	Nova Scotia Police Commission P.O. Box 1573 Halifax, Nova Scotia B3J 2Y3	(902) 424-3246 (902) 424-3919 fax	uarb.garry@gov.ns.ca
Administrative Coordinator	Hyacinthe Miller	1337 Forest Street Innisfil Ontario L9S 1Z7	(705) 431-5477 home office (705) 431-6306 - fax (416) 949-6221 - cellular	cacoleadmin@rogers.com